

2B IMMO
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 10, Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZÉ
850 821 117 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six,
Le deux mars,

A 15 heures,

La Société 2B INVEST, SARL au capital de 512 300 €, ayant son siège social 41-43 Quai Malakoff - 44000 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 849 402 714, représentée par Madame Marine BRISSON en sa qualité de Gérante,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société 2B IMMO,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 10, Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE au 41-43 Quai Malakoff – 44000 NANTES à effet du 22/02/2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 41-43, Quai Malakoff – 44000 NANTES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique